SPORT VAUD

Sport associatif vaudois

Axes de développement et besoins prioritaires pour le futur

septembre 2023

© Photo de couverture: Pierre-Yves Gilliéron

Edition V1 21.09.2023
Auteur: © Sport Vaud
Rédaction: Cédric BOVEY - Sébastien CALA

Table des matières

1. Introduction **2**

2. Initiative populaire pour une politique sportive vaudoise ambitieuse **6**

3. Axes de développement prioritaires pour le sport associatif vaudois **8**

4. Identification et appréciation financière des actions à mener **12**

5. Résumé des besoins financiers **26**

6. Conclusion **30**

7. Annexes **32**

Crédits photos
Football: ACVF
Judo: Benar Baltisberger - AVJJ
Natation: ACVN
Gymnastique: ACVG
Ski: Ski Romand
Basket: AVB

1

Introduction

Cédric Bovey
Président

Sébastien Cala
Vice-Président

« Le Canton de Vaud, hôte du mouvement olympique, chantre des fédérations sportives internationales et terre d'accueil de grandes manifestations sportives. »

Telle est souvent la présentation alléchante de notre Canton lorsqu'il est fait mention de sport. Bien que cela soit vrai et que nous en soyons très fiers, il convient de regarder au-delà de cette simple affirmation afin de constater ce qui est fait, pour quelque part, mériter cet honneur.

Un Canton de sport est en premier lieu un canton qui soutient le sport, qui le développe et le fait entrer dans le quotidien de chaque Vaudoise et Vaudois. A l'heure actuelle, les forces vives sont présentes, les motivations sont là, mais force est de constater que les moyens ne suivent pas. Cet état de fait est dommageable pour l'ensemble du tissu sportif qu'il soit de loisir, amateur ou professionnel.

A la suite de la crise sanitaire que nous avons vécue, nous avons pu noter la résilience des clubs sportifs, mais également l'importance de la santé de notre population. A ce titre l'activité physique et le sport ne peuvent plus être considérés comme des activités secondaires et ne peuvent être simplement oubliés.

Le sport est un formidable vecteur de bien-être, il est également incontournable en termes de cohésion sociale. Les bienfaits de sa pratique sont par ailleurs scientifiquement prouvés pour la prévention et le traitement de certaines pathologies en augmentation dans notre société (diabète, cancers, maladie cardio-vasculaires, etc.). Une très grande partie de la population vaudoise est attachée au sport et pratique une activité physique et sportive régulière. Les rapports de l'OFSPO et les 24'000 signatures récoltées en faveur de l'initiative «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse !» en attestent.

« 1143 clubs, 182'000 membres,
873 millions générés par le sport international,
44 millions générés par le bénévolat »

Le sport est aussi une activité sociale et économique importante pour notre canton.

Il favorise par ailleurs le bien-être physique et mental tout comme l'apprentissage du dépassement de soi et du rapport aux autres. Le sport est aussi un espace de partage, de construction individuelle qui transmet des valeurs et le respect des règles, mais aussi le respect des autres. Créateur de lien social, il constitue un puissant levier d'inclusion et d'intégration. Il participe en outre à forger un sentiment d'unité et d'appartenance et permet à chacune et chacun de se sentir valorisé.

Plus loin, plus haut, plus fort, ensemble

Comme une multitude de secteurs, le sport vaudois se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Les besoins sont très nombreux et par-dessus tout interdépendants. A titre d'exemple :

Dans le milieu du sport associatif en 2016 [1]
- 90% des clubs estiment rencontrer des difficultés
- 29% peinent à recruter des membres
- 14% n'ont pas assez d'infrastructures
- 13% peinent à renouveler leurs comités
- La pratique du sport féminin est en recul de 3% par rapport à 1996

Par ailleurs, les associations cantonales sportives ne reçoivent aucune subvention de l'Etat de Vaud pour leur activité au bénéfice de la population et de l'intérêt général. De même, les manifestations cantonales et nationales organisées sur le territoire vaudois ne sont pas soutenues par le Canton. Les sportifs d'élites, non actif dans le sport professionnel, ne perçoivent également aucun soutien cantonal pour la pratique de leur activité qui fait rayonner le canton à travers la Suisse et le monde.

Dans le milieu du sport d'élite
- Les centres régionaux de performances ne sont pas soutenus par le Canton hormis un maigre apport pour les structures sport-étude
- Les centres nationaux de performance ne sont pas soutenus par le Canton.

Dans le milieu du sport inclusif et intégratif
- Aucune politique de développement de l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap n'est proposée par le Canton.
- Aucune action visant à intégrer les différentes populations qui composent notre canton au-travers du sport n'est effectuée.

Il est temps que cela change !

Le Canton de Vaud doit se doter d'une politique sportive ambitieuse et s'en donner les moyens! Ce n'est aujourd'hui pas le cas puisque que le Canton alloue moins de 0,1% de son budget au sport, soit quelques 8 millions.
Conséquences : A côté d'une grande réussite dans la politique d'accueil de fédérations et manifestations sportives internationales, la politique de développement du sport cantonal souffre d'un manque très important d'infrastructures et d'absence quasi-totale de soutien aux clubs et au bénévolat.

Le Canton de Vaud doit être LE Canton référence lorsque l'on parle de sport et de promotion de l'activité physique en Suisse, dans son intégralité. Il doit se doter d'un plan stratégique de promotion et de développement du sport afin d'être le n°1 sur le plan national et garantir succès et plaisir au-travers d'une pratique physique.

[1] Source: Portrait des clubs sportifs vaudois 2016, Etat de Vaud, SEPS et STATVD, octobre 2017

2

Initiative populaire pour une politique sportive vaudoise ambitieuse

En avril 2021, une initiative populaire visant à allouer plus de moyens au sport vaudois a été lancée par un comité d'initiative composé de personnes de tous bords politiques et des milieux sportifs. En juillet de la même année, elle a pu être déposée à la chancellerie cantonale avec plus de 24'000 signatures sur les 12'000 nécessaires. Ce grand succès témoigne du besoin et de l'attente très élevée des milieux sportifs et de la population. Cette initative demande que l'article 1 de la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) du 18 décembre 2012 soit modifié comme suit :

Art. 1

1. La présente loi vise à encourager l'éducation physique et sportive et la pratique du sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques et en favorisant les principes du développement durable.
2. Elle contribue en particulier à un développement harmonieux des enfants et des jeunes, au maintien de la santé, à l'intégration et à la cohésion sociale. Elle concourt à la promotion de l'image du canton.
3. A cet effet, l'Etat, en coordonnant son action avec celles de la Confédération et des communes :

a. contribue au développement d'activités physiques adaptées à chacun ;
a.bis (nouveau) favorise l'inclusion et l'intégration dans et au travers du sport ;
a.ter (nouveau) promeut sur son territoire la pratique d'activités physiques et sportives respectueuses de l'intégrité de tout un chacun et lutte contre les dérives potentielles ;

b. dispense l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'école publique ;

c. encourage le sport dans l'enseignement supérieur ;

d. organise et surveille le mouvement «Jeunesse+Sport» ;

e. contrôle la conformité des infrastructures sportives et en favorise l'utilisation ;

f. (nouveau) encourage et subventionne la réalisation et la modernisation d'infrastructures sportives publiques et parapubliques ;
f.bis (nouveau) soutient le sport associatif ainsi que les manifestations sportives d'envergure cantonale ou nationale ;
f.ter (nouveau) soutient la relève sportive au travers des centres régionaux ou nationaux de performance (CRP et CNP) ;
f.quater (nouveau) soutient le sport d'élite et le sport populaire ;
f.quinter (nouveau) soutient la pratique d'activités physiques et sportives non-organisées;

g. soutient les organisations internationales de sport ainsi que les manifestations sportives internationales.

h. (nouveau) L'Etat encourage et soutient les mesures destinées à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques physiques et sportives.

i. (nouveau) Dans le cadre de ses missions, l'Etat encourage et soutient la réalisation d'infrastructures et la mise en place de mesures durables.

j. (nouveau) Afin de mettre en œuvre la politique décrite dans le présent article, l'Etat alloue au minimum la somme de Fr. 100'000'000.- dans ses charges portées au budget de fonctionnement annuel pour la promotion du sport et de l'activité physique.

Ce montant ne comprend pas les charges du personnel enseignant ou administratif (salaires, charges sociales, frais administratifs, etc.) de l'enseignement obligatoire, post-obligatoire ou supérieur.

3

Axes de développement prioritaires pour le sport associatif vaudois

L'Association *Sport Vaud*, réunissant 29 associations cantonales de sport, représentant environ 160'000 membres, a pu récolter les besoins des associations sportives cantonales respectivement de leurs clubs. De manière générale, dans les différents échanges, il en ressort que les structures n'arrivent plus à offrir les conditions cadres nécessaires à l'épanouissement des sportives et des sportifs, qu'ils ou elles visent une carrière professionnelle ou non. Le potentiel cantonal n'est dès lors pas exploité.
De fait la part de la population active «sportivement» dans notre région est moindre que dans les autres parties de la Suisse. C'est là également une preuve du manque d'investissement dans le sport en Suisse romande et par conséquent dans notre Canton.

Activité sportive dans les 3 régions linguistiques (2000 - 2022) - %

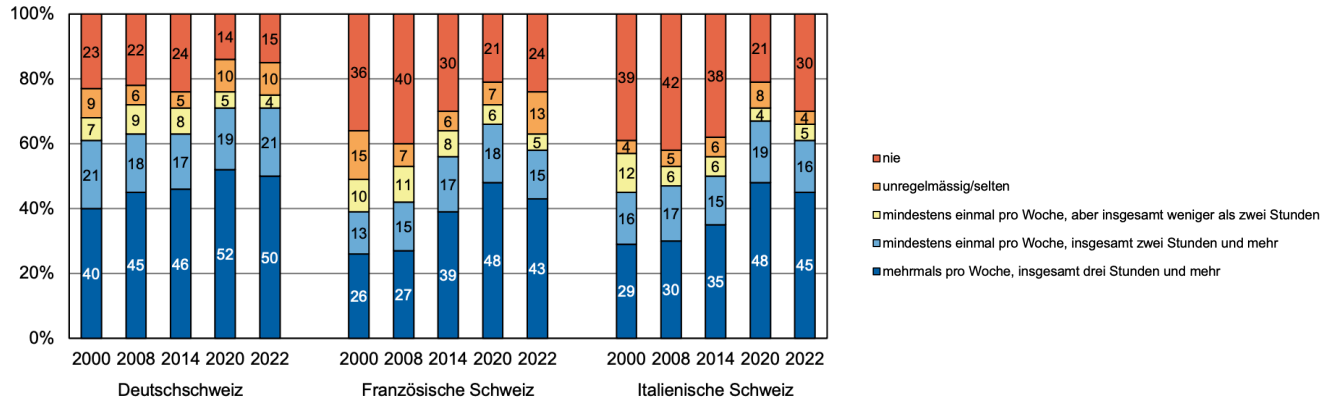

Activité sportive dans les régions (2000 - 2022) - En %des habitants dès 15 ans

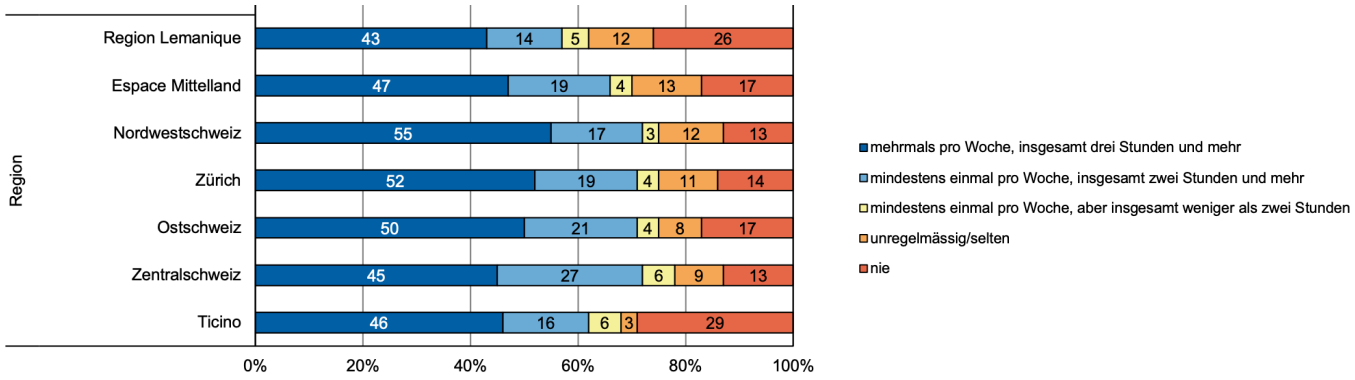

Source: Sport Schweiz light 2022, Die Folgen der Covid-19-Pandemie für das Sportverhalten der Schweizer Bevölkerung - Forschungsbericht. Markus Lamprecht, Rahel Bürgi, Hanspeter Stamm, Dezember 2022

De cet état de fait, 10 axes prioritaires ont été identifiés pour assurer un avenir au sport vaudois et permettre aux structures associatives de notre canton d'être pérennisées et d'assurer un encadrement de qualité à nos sportives et sporifs. Il convient d'apporter la précision que ces mesures constituent un tout et ne peuvent déployer leurs effets que si elles sont conjoitement menées. Le sport associatif est une mécanique de précision et tout rouage manquant voit un arrêt quasi immédiat de toute la strucutre.

Limites

Les diverses actions proposées figurant dans ce document émanent des associations cantonales vaudoises et des besoins qu'elles ont identifiés. Ces actions ne se veulent pas exhaustives et, pour certaines disciplines, les besoins des clubs peuvent s'ajouter à ceux relevés dans le présent rapport. De même, l'engagement bénévole étant trop élevé dans certaines associations cantonales, elles n'ont pas eu les capacités d'évaluer les coûts effectifs et précis de leurs besoins. Ils ont donc parfois fait l'objet d'estimations à la suite d'échanges d'expériences.

Ce document en lien avec l'initative populaire *pour une politique sportive vaudoise ambitieuse* ne traite que des besoins du sport associatif vaudois et ne se veut en aucun cas une proposition complète à l'accomplissement des nouveaux points du texte légal mentionnés par les initiants.

1 – Développer la structure Sport Vaud comme interface entre les services de l'Etat et le sport associatif

2 – Soutenir les associations et les clubs sportifs formateurs afin notamment de renforcer l'encadrement des sportives et des sportifs

3 – Améliorer et consolider la gestion durable, intégrative et inclusive des clubs sportifs vaudois

4 – Promouvoir le sport associatif auprès de la population de manière récurrente

5 – Assurer une formation de qualité des encadrants pour encourager le développement des compétences pédagogiques, administratives, techniques et éthiques

6 – Valoriser le bénévolat et certifier les compétences acquises dans le monde associatif

7 – Promouvoir les bienfaits du sport au niveau politique et institutionnel

8 – Garantir l'accès à des infrastructures sportives de qualité et en nombre suffisant

9 – Encourager et soutenir l'organisation de manifestations locales, régionales et nationales

10 – Soutenir et développer les centres de performance cantonaux, régionaux et nationaux ainsi que les filières sport-étude

4

Identification et appréciation financière des actions à mener

Une fois les 10 axes prioritaires pour le développement du sport vaudois identifiés, un certain nombre d'actions y relatives ont été proposées par les différentes associations. Leurs besoins ont été clairement partagés et leur chiffrement a fait l'objet de discussions. Nous avons donc l'avantage dans les pages ci-après de faire part d'actions possibles pour atteindre les objectifs affichés et de leur impact financier.

1 - Développer la structure Sport Vaud comme interface entre les services de l'Etat et le sport associatif

a) Réalisation d'un contrat de prestations entre l'Etat et Sport Vaud pour la réalisation des activités en lien avec le sport associatif

Les activités du monde associatif sont globalement soutenues par les collectivités communales qui y voient également un bon moyen de garantir la solidité du tissu social qu'il génère. Le monde associatif représente un poids lourd économique et social dans notre Canton. Il est un des rares domaines où se côtoient innovation et lien social. Il est un acteur essentiel de la mission sociale qu'il remplit au service de l'État et qu'en cela et afin de jouer pleinement son rôle, l'action politique doit aller encore plus loin et montrer l'exemple en favorisant l'investissement dans le secteur sportif associatif. Pour ce faire un subventionnement de la structure Sport Vaud devrait faire l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat de Vaud. On pourrait notemment y intégrer les actions des points 1a, b, 4a, b, d, e, f, 6a, 6b, 7b, ci-après.
Ce contrat de prestation permettrait à l'Etat de renforcer son lien de proximité avec le monde du sport associatif et serait complémentaire des missions menées par le SEPS et la Fondation Fonds du Sport Vaudois (FFSV). La gestion de la strcuture et des projets nécessitent l'engagement de personnel salarié.

Montant requis pour le poste d'un·e secrétaire général Sport Vaud et d'un adjoint : 195'000 CHF/an
Frais de fonctionnement: 50'000 CHF/an

b) Création d'un pôle de soutien administratif et financier mutualisé pour la professionnalisation des petites associations et soutien financier des postes administratifs pour les grandes associations

La strucutre Sport Vaud pourrait servir de gestion RH, financière et de mutualisation des besoins pour les associations ayant des ressources limitées. La plateforme offerte faciliterait le travail de gestion bénévole de l'association et des employés salariés des associations concernées. Ces employés seraient en lien direct avec les associations mais aussi de manière transversale sur des thématiques communes comme la protection des données, les aspects juridiques,…).

Pour les plus grandes associations, une forme de soutien financier peut être envisagé sans recourir à une plateforme commune pour la gestion de l'association.

Le système suivant pourrait s'appliquer pour les associations désirant rester autonome :

1. Conditions d'octroi des contributions

a. Au moins 1000 membres sont affiliés à l'association cantonale. La statistique des membres de la Fondation Fonds du Sport vaudois actuelle au moment de la signature du contrat de prestations est déterminante pour le calcul.
b.L'Association cantonale décide de la mise en place ou du développement d'un poste administratif en créant au moins dix pour cent de poste.
c. Une convention de prestations signée par l'association cantonale et Sport Vaud, y compris une copie du contrat de travail, est disponible.
d. La mise en place ou le développement du poste administratif ne sert ni à remplir des obligations de droit public, ni à des fins essentiellement touristiques ou commerciales.

2. Montant des subventions

Dès le début de l'engagement de personnel administratif, le Canton verse des contributions à la mise en place et au développement des postes relatifs sous la forme d'un forfait annuel de 13 000 francs au maximum par tranche de dix pour cent de poste. Le montant du forfait dépend de la masse salariale administrative annuelle brute effective (arrondie aux CHF 1000 supérieurs) et est fixé dans une convention de prestations.

Sont pris en compte pour les contributions :
a) au maximum dix pour cent de poste par 100 sportifs affiliés (nombre de sportifs arrondi à 100) ;
b) au maximum 80 % du volume de travail consacré à l'administration de l'association cantonale selon l'art. 1, al. b.

Cette proposition se base sur la notion de membre physique. On peut également envisager de mettre un critère de base en fonction du nombre de clubs affiliés à une association.

A titre d'exemple, les besoins exprimés par certaines associations figurent à l'annexe 3.1.

Montant nécessaire pour la création de postes administratifs : 1'000'000 CHF/an

c) Construction et gestion d'une maison des associations sportives cantonales
Afin de permettre la concentration et la mutualisation des ressources, la construction d'une maison du sport associatif vaudois, siège des associations cantonales et de Sport Vaud est nécessaire. Cela permettra au sport d'avoir un lieu central, disposant de toutes les facilités pour les réunions et facilitant les échanges à l'image de la maison du sport international.

Montant requis pour la construction: 10'000'000 CHF
Montant requis pour l'exploitation: 300'000 CHF/an

2 - Soutenir les associations et les clubs sportifs formateurs afin notamment de renforcer l'encadrement des sportives et des sportifs

a) Soutien direct aux clubs sportifs en complément de Jeunesse et Sport (J+S)
Afin de lutter contre l'érosion du bénévolat et de soutenir la professionnalisation croissante des structures, il est nécessaire de subventionner directement les clubs sportifs vaudois. Le programme Jeunesse et Sport permet de soutenir les clubs formateurs et qui s'engagent au profit des jeunes de notre canton. L'instrument de calcul et de contrôle étant existant via J+S, le soutien sera donc équitablement et correctement garanti. Des contreparties peuvent être demandées en lien avec le développement d'un label qualité lié à l'éthique dans le sport par exemple. Trois axes sont à soutenir :

1. Le Canton doit pouvoir tripler le montant alloué par la Confédération par participant à une offre J+S vaudoise

Montant nécessaire: 12'000'000 CHF/an

2. Le Canton doit soutenir les clubs affiliés à une association cantonale en leur attribuant un socle de base de CHF 5'000 à chacun (pour diminuer les cotisations, engager un entraîneur, etc)

Montant nécessaire (1200 x 5000 CHF): 6'000'000 CHF/an

3. Le Canton offre la gratuité des cours de formation et de perfectionnement J+S annoncé par le SEPS. En 2022 ce sont 38 formations de base et 62 formations continues qui ont été dispensées. Alors que le canton a dépensé 630'000 CHF, il a encaissé 350'000 CHF des participants et 260'000 CHF de la part de l'OFSPO.

Montant nécessaire 350'000 CHF/an

Ce modèle de subvention permet de mettre en place un système qui cible les clubs actifs, offrant des activités J+S, donc de qualité, à la population.

b) Conseils et soutiens gratuits dans la création de réseaux d'activités physiques et de sport communaux ou régionaux

L'encouragement du sport et de l'activité physique à l'échelle communale s'appuie sur le Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse.
Afin de favoriser l'optimisation et une meilleure coordination des offres d'activité physique et de sport, l'Office fédéral du sport soutient les villes, les communes et les régions dans la mise sur pied de réseaux de sport et d'activité physique. A travers la collaboration, chacun des acteurs peut tirer parti des forces des autres partenaires. Il en résulte une offre de meilleure qualité pour les sportifs de tous âges et de tous niveaux. .

Le réseau local d'activité physique et de sport (RLS) permet d'exploiter – à l'échelle d'une commune, d'une ville ou d'une région – les synergies de tous les acteurs et professionnels du sport et de l'activité physique. La mise en réseau des autorités, des écoles, des clubs, des prestataires commerciaux entre autres partenaires permet de mieux coordonner les manifestations, d'utiliser les installations de manière optimale et de créer de nouvelles offres. Les plus-values ainsi générées profitent à la population, ainsi qu'aux partenaires impliqués. Le but est d'inciter la population à bouger davantage, à vivre plus sainement et à jouir ainsi d'une meilleure qualité de vie.

Pour avancer, il faut une force qui nous pousse en avant. Tout réseau sportif local a besoin d'un moteur qui le garde en mouvement. L'essentiel, ce n'est pas de progresser à vive allure, mais de durer: il faut une personne qui défende l'idée du réseau et qui en montre clairement les avantages. Un réseau sportif local ne peut fonctionner que si quelqu'un s'attache à promouvoir la collaboration en faisant preuve d'initiative et en cherchant des solutions communes. En clair, il faut une personne qui montre le chemin à suivre, et permette de dynamiser le réseau. Le soutien à la création de tels postes dans les communes serait une plus-value indéniable pour notre Canton. En se basant sur le modèle efficace développé par les Grisons, sans limite dans le temps (Annexe 1), les besoins pour le Canton de Vaud sont évalués au montant ci-dessous. (138 communes de plus de 1000 habitants, à 10% à 13'000 CHF par tranche de 1000 et max. 50% du salaire soutenu par le canton = 7280%)

Montant nécessaire: 4'732'000 CHF

c) Attribuer aux associations cantonales le statut de personne morale d'utilité publique
Comme relevé précédement, les associations cantonales via leurs clubs effectuent des missions de santé et de cohésion socialel en lieu et place de l'Etat. Afin de renforcer cette reconnaissance, le Canton doit pouvoir faire en sorte qu'elles soient reconnues d'utilité publique et ainsi être exonéréés d'impôts en tant que personne morale.

3 - Améliorer et consolider la gestion durable, intégrative et inclusive des clubs sportifs vaudois

a) Plan d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique
Le changement climatique est un état de fait et la dimension écologique et durable un axe fort du plan de législature cantonal. Loin d'être une passade, ce changement de paradigme nécessite une modification des pratiques et une adaptation du sport. En ce sens, il est nécessaire d'accompagner les associations sportives dans leurs réflexions et actions. Après avoir défini un plan d'adaptation, il sera nécessaire de soutenir financièrement les actions en faveur des associations et des clubs.

Montant nécessaire: 200'000 CHF
Montant nécessaire pour l'activation et le suivi : 50'000 CHF/an

b) Mesures de sobriété énergétique du sport

La crise énergétique que nous traversons nous porte à réfléchir sur notre consommation quotidienne. Alors que peu de reflexions ont été menées jusqu'ici, profitant de la disponibilité immédiate et en quantité de ressources, il devient nécessaire de se poser les bonnes questions et de mettre en oeuvre des actions visant la sobriété énergétique tout en garantissant la qualité des prestations offertes par les clubs et associations sportives.

Quelques exemples:

- Réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude dans les vestiaires
- Faire évoluer les formats des compétitions et championnats afin de réduire les déplacements
- Encourager les déplacements avantageux et « bas carbone » pour les spectateurs des grands événements sportifs cantonaux, régionaux, nationaux et internationaux recourant à des modes de déplacements durables
- Désigner et former un référent énergie au sein de chaque club
- Lancer une campagne de communication incitant les Vaudois.es à faire du sport pendant les périodes idéales pour la consommation d'énergie
- Mettre à disposition des membres de comité des modules en ligne gratuits et innovants de sensibilisation et de formation sur la transition énergétique

Montant nécessaire: 200'000 CHF
Montant nécessaire pour l'activation et le suivi : 50'000 CHF/an

c) Promotion du sport associatif féminin

Comme l'ont démontré différentes recherches scientifiques, des inégalités demeurent dans le milieu sportif entre la pratique masculine et la pratique féminine. Il convient d'une part de sensibiliser le milieu associatif à cette problématique et d'autre part, de prendre des mesures afin de favoriser la pratique sportive féminine. Dans ce cadre, il nous paraît important de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Engagement d'un référent à la promotion du sport féminin

Montant nécessaire 130'000 CHF/an

- Développement d'une campagne de promotion auprès des filles et des femmes

Montant nécessaire 200'000 CHF/an

- Développement d'une campagne de sensibilisation auprès des associations et clubs sportifs ;

Montant nécessaire 200'000 CHF tous les 4 ans

- A défaut de développer de nouvelles infrastructures sportives, la création d'un fonds d'adaptation pour les infrastructures sportives apparaît nécessaire. Il y a par exemple des infrastructures qui ne bénéficient en effet même pas de vestiaires dédiés.

Montant nécessaire 2'000'000 CHF

- La visibilité médiatique des compétitions sportives féminines étant bien inférieure à celle des compétitions masculines, il convient de subventionner spécifiquement ces manifestations afin de couvrir les coûts de production d'une réalisation télévisuelle. Ainsi, il sera plus aisé de trouver des canaux de diffusions.

Montant nécessaire 500'000 CHF/an

4 - Promouvoir le sport associatif auprès de la population de manière récurrente

a) Création du prix de la société sportive bénévole et du club le plus durable
Les prix des mérites sportifs vaudois sont principalement axés sur des critères de performance sportive, et sur le sport élite. Afin de renforcer et valoriser les sociétés bénévoles, un prix distinguant une de ces entités sur des critères autres que la performance est une action judicieuse.

Montant nécessaire: 30'000 CHF/an

b) Développement de Podcast sur la promotion du sport associatif
L'échange d'expériences et le partage de connaissances est un point clé du monde associatif. Afin de profiter les uns des autres un programme de promotion de bonnes pratiques peut être mis sur pied et partagé à l'aide de Podcasts.

Montant nécessaire: 20'000 CHF/an

c) Organisation d'une campagne annuelle de promotion du sport associatif et de recrutement
La visibilité des pratiques sportives est très importante pour amener la population à pratiquer régulièrement une activité physique. Là ou des pratiques libres permettent une activité occasionnelle, le sport associatif favorise par ailleurs plus le lien social. Pour ce faire, il convient de mener des campagnes récurrentes de promotion en vue d'une adhésion à un club. Alliées à des semaines portes ouvertes, ou autre moments de tests grandeur nature.

Montant nécessaire: 250'000 CHF/an

d) Rédaction d'un dossier spécial par année sur un point fort à développer dans le sport vaudois (Focus Sport Vaud)
Progresser, se développer mais avoir une approche réflexive sur son milieu et ses actions. Tel est la démarche saine que le milieu sportif associatif désire mettre en avant. Afin d'approfondir des thématiques spécifiques, l'étude d'un domaine et la rédaction d'un dossier «focus» sur une problématique permettra au sport vaudois de prendre acte de certains faits, de certaines actions possibles et de les mettre en oeuvre pour améliorer le quotidien de toutes les sportives et tous les sportifs vaudois.

Montant nécessaire: 25'000 CHF/an

e) Organisation d'un camp polysportif annuel pour 100 jeunes Vaudoises et Vaudois à la Maison du Sport de Leysin, au centre sportif de la Vallée de Joux ou à Tenero – gratuit pour les jeunes.
L'encadrement et la formation des entraîneurs doivent être mis au bénéfice de l'ensemble des sportives et des sportifs vaudois. De même, nos jeunes doivent avoir la possiblité de s'entraîner avec ces personnes qui leur servent d'exemple. Créer l'opportunité de réunir les jeunes sportifs de notre canton pour une semaine de camp en un même lieu et profitter des entraîneurs de différents sports est donc une chance que doit offrir le canton. Des synergies peuvent être trouvées avec des formations pour les maîtres d'éducation physique de l'ISSUL et apporter un contenu pratique à leur parcours estudiantin. Afin de garantir un accès égalitaire, le canton attribue un certain nombre de place aux associations cantonales et offre la gratuité de la semaine de camp.

Montant nécessaire : 60'000 CHF/an

f) Organisation de WE polysportifs à la Maison du Sport de Leysin pour les adultes « SportVD3 » - Team Week-end avec l'accueil d'une cinquantaine de participants par WE (adultes – découvertes d'activités)
La promotion du sport des adultes est importante. Alors que la quasi totalité des offres s'adressent à la jeunesse, les adultes ne disposent que de peu d'opportunités de vivre des moments partagés et polysportifs. Le Canton doit pouvoir soutenir et encourager la pratique sportive à tout âge en proposant des offres simples et ciblées dans des structures vaudoises.

Montant nécessaire : 30'000 CHF/an

g) Organisation de la journée/semaine du sport vaudois
Une journée ou une semaine par année doit pouvoir être intitulée la journée/semaine du sport vaudois. Différentes activités peuvent être menées par les clubs durant ce moment, elle sera coordonnée avec les autres actions de promotion décrites dans ce document ou encore à imaginer. Des synérgies peuvent également être crées avec des institutions telles que l'ISSUL, l'AISTS, Unisanté, le Panathlon, Special Olympics ou d'autres institutions.

Montant nécessaire : 500'000 CHF/an

h) Développement et suivi d'un programme « fitforkids » réunissant, clubs, communes et écoles
L'avenir du sport passe par des actions conjointes entre les différentes parties prenantes de l'activité physique. La pratique régulière est au centre des enjeux. En ce sens, le programme Fit for Kids permet de réunir école et clubs, par commune, afin de permettre un partage des savoirs, d'améliorer la polysportvité et de permettre la découverte de nouveaux sports. Une coordination cantonale des projets peut être mise en oeuvre.

Montant nécessaire pour la coordination: 30'000 CHF/an

i) Développement d'un réseau de partenariat public-privé entre collectivités publiques et le sport associatif
Afin de faire découvrir différentes pratiques sportives aux enfants, favoriser leur développement moteur et les inciter à rejoindre un club sportif, des initiations pourraient être organisées de manière régulière dans les écoles et dans les UAPE du Canton. Cela nécessiterait la mise en place de contrats de préstation entre Sport Vaud, le Canton et la FAJE.
Une coordination cantonale serait nécessaire, tout comme un choix dans les pratiques sportives proposées. Ce dernier, privilégiant des pratiques habituellement peu ou pas enseignées dans les écoles vaudoises (judo, saut à ski, grimpe, tennis, etc.).

Montant nécessaire: 200'000 CHF/an

j) Faciliter et soutenir l'organisation de cours de sport inclusif au sein des clubs sportifs vaudois.
En partenariat avec les faitières concernées, développer un pôle d'experts capable de soutenir les clubs sportifs dans le développement d'une offre de sport inclusif. Une coordination par un délégué au sport inclusif apparaît essentiel pour mener à bien ce projet.
Dans le même objectif, un programme de soutien financier pour les groupes inclusifs, tout sport confondus, doit être prévu pour les besoins spécifiques à ce type de pratique.

Montant pour un Délégué: 130'000 CHF/an
Montant pour les Experts APA (5 personnes à 40%): 280'000 CHF/an
Progamme de soutien financier: 300'000 CHF/an

5 - Assurer une formation de qualité des encadrants pour encourager le développement des compétences pédagogiques, administratives, techniques et éthiques

a) Organisation de cours de formation continue (reconnus J+S) dans différents domaines
L'offre proposée par le SEPS en 2022 a rencontré à grand succès et répond à une demande présente. Sa forme d'organisation convient également. Nous devons pouvoir développer cette offre, la pérenniser et la rendre encore plus attractive. On pense notemment à des thématiques comme:
- Organisation d'un club, comment établir des descriptions de postes/certificats/attestations, gérer une AG, mener une campagne de crowdfunding, event management, gérer et manager les crises, gérer les conflits, management de projet, premiers secours …

Montant nécessaire: 25'000 CHF

b) Formation et mise à disposition d'outils digitaux (event-tool, gestion du club…)
La demande en digitalisation des clubs sportifs et des associations est de plus en plus croissante. Entre programmes fournis par des fédérations, les demandes via Octopus, les programmes de gestion de club, une analyse des possiblités doit être faite et des propositions concrètes aux clubs sportifs mises en place.

Montant nécessaire: 100'000 CHF

c) Assurer une formation J+S dans chaque sport dans le Canton de Vaud (en Romandie)
Certaines disciplines J+S n'ont malheureusement pas de cours organisés en Romandie. Cela péjore sérieusement ces disciplines et la qualité de l'encadrement. Il convient de soutenir ces formations pour qu'elles puissent dans tous les cas avoir lieu.

Montant nécessaire: 25'000 CHF

d) Formation, encadrement et promotion d'un sport éthique
La dimension éthique revêt une importance capitale dans la pratique du sport en Suisse. Afin de former et accompagner les clubs sportifs, des campagnes de promotion et de formation doivent être mises en place. De même un suivi régulier de «l'état» du sport vaudois doit pouvoir être effectué en vue de fournir des pistes d'amélioration. L'engagement d'un délégué à la prévention des dérives épisodiques (hooliganisme, racisme, homophobie, sexisme, etc.) devrait être envisagé.

Montant nécessaire: 400'000 CHF/an

6 - Promouvoir les bienfaits du sport au niveau politique et institutionnel

a) Échanges intensifs avec le groupe parlementaire sport du Grand conseil
Un pointage régulier des activités sportives et un suivi actif par la députation vaudoise des dossiers concernant le sport permettra une plus grande transparence sur les objectifs finaux des fonds avancés mais également une meilleure connaissance des bienfaits du sport. Des rencontres fréquentes avec les parlementaires du groupe sport sont préconnisées.

b) Organisation de la course annuelle des élus cantonaux
Rien ne vaut une activité sportive pour fédérer, créer du lien et ressentir par soi-même les bienfaits du sport. Sport Vaud peut organiser comme cela se fait dans d'autres cantons la course annuelle des élus cantonaux. Echange, partage et transpiration seront au rendez-vous.

Montant nécessaire : 2'500 CHF/an

7 - Valoriser le bénévolat et certifier les compétences acquises dans le monde associatif

a) Certification du travail bénévole en lien avec les instances étatiques
La valorisation du bénévolat est un enjeu actuel. L'effritement des engagements non rémunérés est constant depuis plusieurs années et nous devons agir pour éviter que cela n'empire. Au-delà de la valorisation financière, la valorisation des compétences acquises dans les structures associatives doit être mieux mise en valeur. Les dossiers bénévolats mis en place par différentes institutions n'ont pas rencontré le succès escompté. De même, les référentiels de compétences pour attester ces mêmes compétences sont inexistants pour le monde du sport associatif. Un travail doit être mis en place avec une structure de formation (IFFP, IDHEAP, ...) pour développer une attestation et une certification de compétences contrôlée par les milieux associatifs (Sport Vaud) et attestée par l'Etat (SEPS).

Montant nécessaire pour la réalisation : 300'000 CHF
Montant nécessaire pour l'activation et le suivi 1 ETP: 100'000 CHF/an

b) Organisation du Forum Sport Vaud chaque année pour tous les clubs et associations vaudoises de sport.
L'organisation du Forum du sport vaudois permettra de présenter des exposés variés et passionnants de personnalités sportives de premier plan et de personnalités fascinantes. Les participants obtiendront ainsi de nouveaux aperçus et points de vue sur des thèmes liés au sport. De plus, en garantissant l'accès à ce type de manifestation à un prix attractif pour les clubs et associations, le Forum offrirait également des possibilités d'échanger avec d'autres passionné.e.s de sport, que ce soit avant ou après la manifestation ou lors de moments conviviaux entre les différents exposés. Le Forum est organisé par Sport Vaud et constitue un élément important de la «Journée/Semaine du sport vaudois».

Montant nécessaire : 50'000 CHF

c) Rencontre régulière entre la Conseillère d'Etat, le SEPS et Sport Vaud
L'échange d'information et la communication sont des points décisifs pour mener à bien une politique sportive cohérente entre tous les milieux. Il convient donc de pouvoir mettre sur pied des rencontres régulières entre les différents partenaires.

d) Organisation d'une rencontre annuelle thématique avec les services des sports communaux
Pour les mêmes raisons que citées précédement les échanges entre les services des sports comunaux et les instances étatiques favoriseront le développement de projets pour le sport assoicaitf et permettraient une diffusion des bonnes pratiques.

Montant nécessaire : 2'500 CHF/an

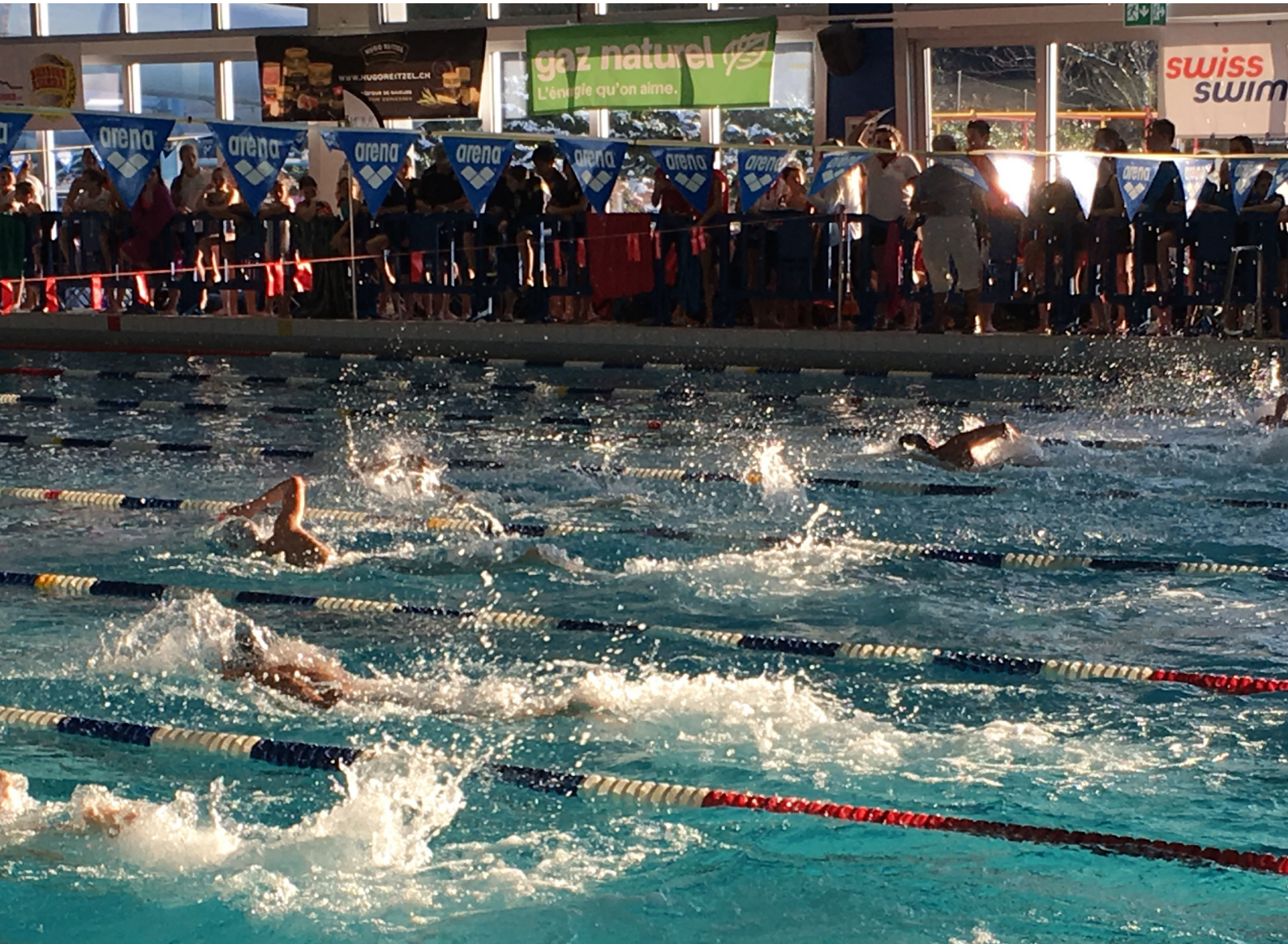

8 - Garantir l'accès à des infrastructures sportives de qualité et en nombre suffisant

On le sait, une des principales problématiques des clubs et associations sportives de notre Canton est l'accès aux infrastructures et l'achat de matériel nécessaire à leur pratique. L'étude menée par le Canton le montre bien, 29% des clubs sportifs citent en premier lieu le besoin de davantage de locaux ou en meilleur état. Le Canton doit être proactif dans ce domaine, qu'elle soit en terme de construction ou en terme de rénovation.

[F32] ATTENTES DES CLUBS VIS-À-VIS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, PREMIÈRES MENTIONS, VAUD, 2016

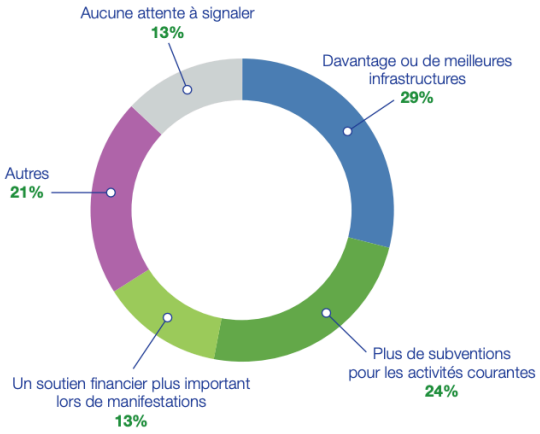

Source des données: Statistique Vaud, Enquête auprès des clubs sportifs vaudois.

a) Achat de matériel

Les besoins des associations cantonales sont aussi spécifiques. Pour l'accueil de CCE, de CRP ou de CNP, les besoins sont différents et nécessitent une aide particulière. Là encore, nous devons être performants dans l'aide à la construction. Il est aussi nécessaire d'augmenter le soutien à l'achat de matériel spécifique et au suivi et à la participation aux frais de fonctionnement.

Pour l'achat de matériel on peut relever les besoins suivants, par exemple:

Besoins	Coûts totaux
Véhicules - Minibus	1'031'000 CHF
Entretien véhicules	600'000 CHF/an
Matériel technique pour les associations	870'000 CHF
Matériel de condition physique	1'000'000 CHF
Locaux de stockages	450'000 CHF/an
20 tables de Tennis de table en location	20'000 CHF

Montant pour l'acquisition: 2'921'000 CHF
Entretien:1'050'000 CHF

b) Construction, exploitation et amortissement

Un grand nombre d'associations ont des projets de constructions mais se heurtent, soit aux besoins financiers pour construire, soit principalement pour la gestion à long terme de leur infrastructure.

Associations	Besoin	Construction	Fonctionnement annuel
Athlétisme	Centre national d'entraînement	A évaluer	A évaluer
Basket	Une salle de sport dédiée au basketball avec parquet et gradins pouvant accueillir entre 1'000 et 2'000 spectateurs	20'000'000 CHF	300'000 CHF
Gymnastique	Centre cantonal d'entraînement avec 6 salles de sport dont 5 fixes	15'000'000 CHF	300'000 CHF
Judo	Rénovation centre CRP/CNP + utilisation	1'500'000 CHF	50'000 CHF
Handball	2 salles triples	15'000'000 CHF	200'000 CHF
Hockey sur glace	Rénovation de patinoires	A évaluer	A évaluer
Lutte	Salle de lutte avec gradins - Entretien des locaux d'entraînements + renouvellement sciure	4'000'000 CHF	50'000 CHF
Natation	Nouvelle infrastructure pour le sport aquatique cantonal qui pourrait être gérée par l'ACVN et/ou des clubs locaux	15'000'000 CHF	1'000'000 CHF
Ski de fonds/ Biathlon	Piste de ski-roues, Salle de force spécifique au skieur de fond (près des pistes de ski-rouess) Bâtiments d'accueil près des pistes de ski de fond, Stand de tir biathlon (si possible près du ski roue/fond)	1'550'000 CHF	50'000 CHF
Ski alpin	Salle de force privatisée, Piste artificielle herbe	1'530'000 CHF	60'000 CHF
Saut à ski	Tremplin 4 saisons Charbonnières (10/35m.) , Tremplin 4 saisons Les Diablerets(10/35/70m.), Location tremplin France	3'970'000 CHF	40'000 CHF
Ski freestyle	Halle freestyle (trampolines), Zone Jib dryslope	250'000 CHF	50'000 CHF
Tennis/Padel	Construction d'un centre de performance pour le développement du tennis.	5'000'000 CHF	280'000 CHF
Tir	Stand 10 m	1'400'000 CHF	200'000 CHF
Unihockey	Construction et entretien de locaux	18'000'000 CHF	150'000 CHF

Les besoins en termes de piscines et de patinoires n'ont pu être évalués de manière précise et devraient faire l'objet d'un concept cantonal afin de répartir ces infrastructures de manière cohérente et équilibrée sur le territoire et ainsi permettre l'accès aux sports de glace et aquatique de manière efficiente. Une étude plus approfondie devrait être commandée afin d'avoir une évaluation fine des besoins.

Nous pouvons également envisager une participation aux frais de fonctionnement des infrastructures ayant été soutenues par le fonds CISIN, à auteur de 5% des frais de fonctionnement.

Montant nécessaire - Construction: 102'200'000 CHF
Montant nécessaire - Fonctionnement: 2'730'000 CHF/an

La construction de min. 3 salles multisports pouvant accueillir 2000 spectateurs (Type Pierrier de Clarens) fait défaut dans notre Canton. De telles infrastructures doivent être financées dans les régions et en ville de Lausanne afin de pouvoir accueillir des évènements d'envergure !

Montant nécessaire pour la construction : (20mio/salle) 60'000'000 CHF

c) Construction et fonctionnement d'un centre sportif cantonal

Dans l'ensemble se pose la question de la construction d'un centre sportif cantonal pouvant réunir une grande partie des sportifs d'élite vaudois et accessible au public, au bénéfice du Label Swiss Olympic Training Base. En ce sens, le canton de Vaud doit se doter d'un centre sportif pour réunir les infrastructures avec les aspects ci-dessous. En exemple, le centre de St-Gall et de Zürich ou même Macolin.

	St-Gall (Sans logement)	Zürich
Construction	50'000'000 CHF	7'800'000 CHF (1971-100% Loterie) 50'000'000 (agrandissement 2018)
Cuisine	10 EPT	
Intendance	5 EPT	60 employés
Direction secrétriat	5 EPT	

Montant nécessaire pour la construction: 60'000'000 CHF
Fonctionnement annuel: 3'000'000 CHF

Nous devrions pouvoir faire mieux et y intégrer un centre sport étude cantonal, voir régional ou national selon les besoins de nos associations.

9 - Encourager et soutenir l'organisation de manifestations locales, régionales et nationales

a) Création d'un groupe « Vaud Top SPORT »
Ce groupe permettrait de réunir tous les organisateurs de grandes manifestations dans le canton de Vaud dans le but de trouver des synergies, de faire rayonner les organisations sur le territoire vaudois et de partager les expériences. Placé sous une co-direction SEPS – Sport Vaud.

Montant nécessaire : 10'000 CHF/an

b) Soutien à l'organisation de manifestations nationales
L'organisation de manifestations nationales permet au canton de Vaud de rayonner par la qualité de ses organisations mais également de proposer une manifestation d'envergure pour ses propres sportives et sportifs, «à la maison». Aujourd'hui, ce type de manifestation est soutenu uniquement par la Fondation Fonds du Sport Vaudois ce qui ne permet de couvrir qu'une petite partie des frais. Le Canton de Vaud doit pouvoir avoir une politique d'accueil et donc de soutien de ses manifestations attrayante. La LEPS devra être modifiée en conséquence.

Montant nécessaire : 500'000 CHF/an

c) Création d'un poste de responsable manifestation au niveau cantonal
Un référant manifestation au nivau cantonal permettrait de soutenir les clubs dans la getion administrative des annonces de manifestations, de suivi des objectifs de durabilité, de transmission des bonnes pratiques d'un organisateur à un autre, ...

Montant nécessaire : 130'000 CHF/an

10 - Soutenir et développer les centres de performance cantonaux, régionaux et nationaux ainsi que les filières sport-étude

a) Soutenir l'engagement d'entraîneurs professionnels pour les CRP
Pour développer les capacités de nos sportifs et sportives d'élite, un encadrement professionnel est nécessaire. Il n'est plus concevable de tabler sur des bonnes âmes prêtes à venir «donner un coup de main» en journée ou en soirée. Pour des enfants de cet âge, le sport d'élite est un métier et leur formation nécessite une présence permanente et un encadrement bien formé. Aujourd'hui, beaucoup de structures vaudoises renoncent à engager, ou peinent à développer leur centre avec le personnel nécessaire par manque de moyens. Elles ne peuvent atteindre les critères salariaux de Swiss coaching et les respecter pour pouvoir engager du personnel local ou suisse. Les besoins sont présents comme les associations l'ont fait savoir (annexe 3.2.).
Si l'on considère les besoins supplémentaires de toutes les associations, le besoin évalué sur cette base pour l'ensemble des associations en vue du développement de tous les sports est de 70 EPT

Montant nécessaire : 7'000'000 CHF

Afin de prévenir les blessures et assurer le suivi scolaire, il est nécessaire de prévoir l'engagement de physio, préparateur mentaux, enseignants, encadrants, etc. On peut par ailleurs se questionner sur l'utilité de mettre en place un pôle psychologie du sport qui pourrait accompagner les athlètes de ces CRP, CNP de manière mutualisée.

b) Ouverture de classes sportives de la 9e à la 11e Harmos
Rassembler les élèves de tous sports confondus dans une ou des classes dites « sportives ». Les participants auraient une scolarité commune. Il y aurait également un impact motivationnel pour les enseignants.

- Suivi avec les centres régionaux et nationaux
- Classe « infrastructure » déjà existante
- Dépistage précoce des talents
- Avoir un référent «sport» spécifique dans les écoles afin d'accompagner les élèves qui pratique un sport haut niveau. Cela permettra de mieux coordonner les besoins de la formation et de la carrière sportive.

c) Adaptation du modèle sport-étude au gymnase
Aujourd'hui, les sportifs qui remplissent les critères pour accéder au classe sports-études à Auguste-Piccard ne disposent pas tous de structures dans la région lausannoise. Nous avons une relève importante à accompagner dans leur carrière sportive. Or, de par leurs lieux de vies, les infrastructures sportives à disposition via leur fédération, centres nationaux de performance, se rendre sur Lausanne implique des heures de déplacements. Afin de permettre à ces talents de poursuivre le rêve du sport d'élite nous vous proposons les réflexions ci-dessous :

- 1 classe de sportifs par gymnase
- Allègement et aménagement de l'horaire systèmatique
- Soutien scolaire pour chaque discipline enseignée et chaque classe
- Flexibilité dans les dates de test et d'examens (pouvoir repousser certains test de quelques semaines, pas de rattrapage le samedi, diluer et renforcer l'horaire en fonction de la période de compétition, etc.)
- Gymnase sur 4 ou 5 ans

d) Formation duale et écoles professionnelles
Si les structures sport-études ne sont pas encore suffisamment développées dans le Canton de Vaud, la formation duale et les écoles professionnelles représentent une véritable problématique.
Afin de ne pas restreindre l'accès au sport de haut niveau et dans l'optique de permettre aux jeunes talents qui souhaitent obtenir un CFC de poursuivre leur développement dans de bonnes conditions, des réflexions doivent être menées dans les différents domaines :

- Développement de réseaux d'entreprises formatrices à proximité des centres régionaux et centres nationaux de performance ;
- Prise en charge des charges patronales et de l'ensemble des frais de formation pour les entreprises membres de ces réseaux ;
- Développement de cours à distance flexibles pour les sportifs et sportives en apprentissage ;
- Aménagement du cursus théorique et pratique sur 1, 2 voire 3 années supplémentaires.

5

Résumé des besoins financiers

A la suite de la présentation des différents besoins d'actions pour le sport vaudois, un résumé des montants nécessaires est présenté ci-dessous.

Intitulé	Besoin financier annuel	Besoin financier ponctuel
1 - Développer la structure Sport Vaud comme interface entre les services de l'Etat et le sport associatif		
a) Réalisation d'un contrat de prestations entre l'Etat et Sport Vaud pour la réalisation des activités en lien avec le sport associatif	245'000 CHF	
b) Création d'un pôle de soutien administratif et financier mutualisé pour la professionnalisation des petites associations et soutien financier des postes administratifs pour les grandes associaitons	1'000'000 CHF	
c) Construction et gestion d'une maison des associations sportives cantonales	300'000 CHF	10'000'000 CHF
2 - Soutenir les associations et les clubs sportifs formateurs afin notamment de renforcer l'encadrement des sportives et des sportifs.		
a) Soutien direct aux clubs sportifs en complément de J+S	18'350'000 CHF	
b) Conseil et soutien gratuit dans la création de réseaux d'activités physiques et de sport communaux ou régionaux	4'732'000 CHF	
c) Attribuer aux clubs et aux associations le statut de personne morale d'utilité publique»		
3 - Améliorer et consolider la gestion durable, intégrative et inclusive des clubs sportifs vaudois		
a) Plan d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique	50'000 CHF	200'000 CHF
b) Mesures de sobriété énergétique du sport	50'000 CHF	200'000 CHF
c) Promotion du sport associatif féminin	880'000 CHF	2'000'000 CHF
4 - Promouvoir le sport associatif auprès de la population de manière récurrente		
a) Mise sur pied du prix de la société sportive bénévole et du clubs le plus durable	30'000 CHF	
b) Développement de Podcasts sur la promotion du sport associatif	20'000 CHF	
c) Organisation d'une campagne annuelle de promotion du sport associatif et de recrutement	250'000 CHF	
d) Rédaction d'un dossier spécial par année sur un point fort à développer dans le sport vaudois (Focus Sport Vaud)	25'000 CHF	
e) Organisation d'un camp polysportif annuel pour 100 jeunes Vaudoises et Vaudois à la MSVD ou à Tenero – gratuit pour les jeunes.	60'000 CHF	
f) Organisation de WE polysportifs à la Maison du Sport Vaudois pour les adultes « Sport-VD3 » - Team Week-end avec l'accueil d'une cinquantaine de participants par WE (adultes – découvertes d'activités)	30'000 CHF	
g) Organisation de la journée/semaine du sport vaudois	500'000 CHF	
h) Développement et suivi d'un programme « fitforkids » réunissant, clubs, communes et écoles	30'000 CHF	
i) Développement d'un réseau de partenariat public-privé entre collectivités publiques et le sport associatif	200'000 CHF	
j) Faciliter et soutenir l'organisation de cours de sport inclusif au sein des clubs sportifs vaudois	710'000 CHF	
5 - Assurer une formation de de qualité des encadrants pour encourager le développement des compétences pédagogiques, administravies, techniques et éthiques		
a) Organisation de cours de formation continue (reconnus J+S) dans différents domaines	25'000 CHF	
b) Formation et mise à disposition d'outils digitaux (event-tool, gestion du club…)	100'000 CHF	
c) Assurer une formation J+S dans chaque sport dans le Canton de Vaud (en Romandie)	25'000 CHF	
d) Formation, encadrement et promotion pour la promotion d'un sport éthique	400'000 CHF	
6 - Promouvoir les bienfaits du sport au niveau politique et institutionnel		
a) Échanges intensifs avec le groupe parlementaire sport du Grand Conseil		
b) Organisation de la course annuelle de parlementaires vaudois.es	2'500 CHF	
7 - Valoriser le bénévolat et certifier les compétences acquises dans le monde associatif		
a) Certification du travail bénévole en lien avec les instances étatiques	100'000 CHF	300'000 CHF
b) Organisation du Forum Sport Vaud chaque année pour tous les clubs et associations vaudoises de sport	50'000 CHF	
c) Rencontre régulière entre la Conseillère d'Etat, le SEPS et Sport Vaud		
d) Organisation annuelle d'une rencontre thématique avec les services des sports communaux	2'500 CHF	

Intitulé	Besoin financier annuel	Besoin financier ponctuel
8 - Garantir l'accès à des infrastructures sportives de de qualité et en nombre suffisant		
a) Achat de matériel (Entretien - Acquisition)	1'050'000 CHF	2'921'000 CHF
b) Construction, exploitation et amortissement	2'295'000 CHF	162'200'000 CHF
c) Construction et fonctionnement d'un centre sportif cantonal	3'000'000 CHF	60'000'000 CHF
9 - Encourager et soutenir l'organisation de manifestations locales, régionales et nationales		
a) Création d'un groupe « Vaud Top SPORT »	10'000 CHF	
b) Soutien à l'organsiation de manifestations nationales	500'000 CHF	
c) Création d'un poste de responsable manifestation au niveau cantonal	130'000 CHF	
10 - Soutenir et développer les centres de performance cantonaux, régionaux et nationaux ainsi que les filières sport-étude		
a) Soutenir l'engagement d'entraîneurs professionnels pour les CRP	7'000'000 CHF	
b) Ouverture de classes sportives de la 9e à la 11e Harmos		
c) Adaptation du modèle sport étude au gymnase		
d) Formation duale et écoles professionnelles		
TOTAL	**42'152'000 CHF**	**237'821'000 CHF**

6

Conclusion

Le sport est un phénomène social de grande envergure. Il a longuement été considéré comme le reflet de la société ou des valeurs d'une société. Il en est toutefois une composante essentielle aux influences sociétales, culturelles, touristiques, économiques et sociales.

Le sport affecte également les relations internationales, le rayonnement du Canton de Vaud et de ses communes tout comme la santé générale de la population. En termes de santé publique et plus particulièrement de santé préventive, le sport et l'activité physique représentent un moyen d'action important pour les pouvoirs publics.

Pour ces différentes raisons, le Conseil d'Etat vaudois soutient actuellement modestement le sport vaudois au travers de différentes mesures, dont des subventions.

Les subventions peuvent être destinées à diverses entités ou activités sportives, telles que les clubs, les associations, les organisateurs d'événements sportifs, les projets de formation et de développement, ou encore les installations sportives. Les subventions peuvent aider à financer des équipements, des formations, des compétitions, ou encore des projets de recherche dans le domaine du sport. Elles sont souvent accordées aux projets qui favorisent la pratique du sport pour tous les groupes de la population. Les subventions peuvent également être utilisées pour promouvoir la santé et le bien-être en général.

Les besoins de financement du sport vaudois dépendent de nombreux facteurs et bien que 100 millions de francs suisses soit une somme importante, le budget alloué dans le futur par le Conseil d'État doit montrer un engagement fort envers le sport dans le Canton de Vaud et doit contribuer à maintenir et à développer les activités sportives dans la région.

En ce sens, les propositions présentées dans ce document doivent permettre de montrer les besoins du sport associatif et d'en présenter les actions possibles pour le rendre plus fort et pérenne. D'autres actions peuvent encore être envisagées et ce document ne se veut pas exhaustif.

Le sport associatif est indispensable à la société, car il contribue à renforcer les liens sociaux, promouvoir la santé et le bien-être, développer les compétences personnelles et professionnelles, encourager l'inclusion sociale et promouvoir des valeurs positives. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat vaudois se doit de prendre ses responsabilités et mettre en oeuvre une politique sportive ambitieuse qui répond aux besoins du monde du sport et de la population.

Investir dans le sport c'est investir pour notre futur

7

Annexes

Annexe 1

470.010 Graubünden
Verordnung über die Förderung von Sport und Bewegung
(Sportförderungsverordnung)
Vom 07.07.2015 (Stand 01.07.2022)

7a. Lokale Bewegungs- und Sportnetze *
Art. 21a * Trägerschaft und Zweck
[1]Träger eines lokalen Bewegungs- und Sportnetzes ist eine Gemeinde, eine Gemeindekooperation oder eine Region.

[2] Lokale Bewegungs- und Sportnetze dienen insbesondere:

a) der Vernetzung und Koordination sämtlicher Sportakteure innerhalb der Trägerschaft;
b) der Schaffung guter Rahmenbedingungen für Bewegung und Sport;
c) der Förderung von Bewegung und Sport für die ganze Bevölkerung.

Art. 21b * Beitragsvoraussetzungen
[1] Im Einzugsgebiet der Trägerschaft wohnen mindestens 750 Einwohnerinnen und Einwohner. Massgebend für die Berechnung ist die aktuelle Bevölkerungsstatistik des Bundesamts für Statistik zum Zeitpunkt der Unterzeichnung der Leistungsvereinbarung.

[2] Die Trägerschaft beschliesst den Aufbau oder die Weiterentwicklung einer Sportkoordinationsstelle mittels Schaffung von mindestens zehn Stellenprozenten.

[3] Es liegt eine von der Trägerschaft und dem Departement unterzeichnete Leistungsvereinbarung inklusive Kopie des Arbeitsvertrags vor.

[4] Der Aufbau beziehungsweise die Weiterentwicklung des lokalen Bewegungs- und Sportnetzes dient weder der Erfüllung öffentlich-rechtlicher Verpflichtungen noch vorwiegend touristischen und kommerziellen Zwecken.

Art. 21c * Beitragshöhe und -dauer, Anrechenbarkeit
[1] Der Kanton leistet ab Anstellungsbeginn der Sportkoordinatorin oder des Sportkoordinators Beiträge an den Aufbau und die Weiterentwicklung von lokalen Bewegungs- und Sportnetzen in Form einer Pauschale von jährlich maximal 13 000 Franken pro zehn Stellenprozenten für die Dauer von maximal vier Jahren. Die Höhe der Pauschale ist abhängig von der effektiven Bruttojahreslohnsumme (auf 1000 Fr. aufgerundet) und wird in der Leistungsvereinbarung festgelegt.

Annexe 2

Décision du Grand Conseil pour le partenariat entre la ZKS (Assoc. zürichoise des sports) et le Canton de Zürich

Antrag des Regierungsrates vom 31. März 2021

5693

Beschluss des Kantonsrates über die Genehmigung eines jährlichen Beitrags aus dem Sportfonds an den Zürcher Kantonalverband für Sport in den Jahren 2022–2025

(vom . . . . . .)

Der Kantonsrat,

nach Einsichtnahme in den Antrag des Regierungsrates vom 31. März 2021,

beschliesst:

I. Die Gewährung eines jährlichen Beitrags aus dem Sportfonds in den Jahren 2022–2025 an den Zürcher Kantonalverband für Sport für die Unterstützung des Verbands- und Vereinssports und zur Abgeltung der Aufgaben aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion wird genehmigt.

II. Mitteilung an den Regierungsrat.

Bericht

1. Ausgangslage

Das Lotteriefondsgesetz vom 2. November 2020 (LFG; LS 612) ist am 1. Januar 2021 in Kraft getreten. Gemäss § 9 Abs. 2 LFG entscheidet die Sicherheitsdirektion bis zum Betrag von 2 Mio. Franken über Beiträge aus dem Sportfonds. Über höhere Beiträge entscheidet der Regierungsrat, wobei der Entscheid der Genehmigung des Kantonsrates bedarf. Das fakultative Referendum ist dabei ausgeschlossen. Der Entscheid kann gemäss § 9 Abs. 4 LFG mit Auflagen und Bedingungen versehen werden. Ausführende Bestimmungen zu den Beiträgen aus dem Sportfonds finden sich in der Sportfondsverordnung vom 9. Dezember 2020 (SfV; LS 612.2).

Vor Inkrafttreten des LFG war gestützt auf den nunmehr aufgehobenen § 62 des Gesetzes über Controlling und Rechnungslegung (LS 611) ausschliesslich der Regierungsrat für den Entscheid über die Mittelverwendung aus dem Sportfonds zuständig. Nach bisheriger Praxis entschied er dabei auf Antrag der Sicherheitsdirektion jeweils Ende Jahr gesamthaft über die Mittelverwendung im Folgejahr (letztmals mit RRB Nr. 1076/2020). Bestandteil der Beschlüsse bildete jeweils auch ein Beitrag an den Zürcher Kantonalverband für Sport (ZKS) für die Unterstützung der sportlichen Aktivitäten der ihm angeschlossenen Vereine und Verbände (sogenannter Verbandsanteil) sowie die jährliche Abgeltung der Aufgaben des ZKS aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion.

Diese finanziellen Leistungen aus dem Sportfonds an den ZKS sind neu in § 2 Abs. 1 lit. e und f SfV geregelt. Demnach werden die Mittel des Sportfonds unter anderem eingesetzt für Beiträge an den Zürcher Kantonalverband für Sport zur Unterstützung der sportlichen Aktivitäten der ihm angeschlossenen Verbände und Vereine (lit. e) sowie für die Abgeltung von Dienstleistungen in der Sportförderung im Rahmen von Leistungsvereinbarungen mit der Sicherheitsdirektion (lit. f).

Der Regierungsrat hat am 31. März 2021 beschlossen, dem ZKS einen jährlichen Beitrag aus dem Sportfonds für die Jahre 2022–2025 zur Unterstützung des Verbands- und Vereinssports und zur Abgeltung der Aufgaben aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion zu gewähren (RRB Nr. 334/2021). Er beantragt dem Kantonsrat, diesen Beitrag zu genehmigen.

2. Gesuch des ZKS

Der ZKS ist der Dachverband der Zürcher Sportverbände und Sportvereine. Unter seinem Dach finden sich 64 Zürcher Sportverbände mit rund 2300 Vereinen und 387 000 Mitgliedern. Der ZKS ist der zentrale Partner des Kantons bei der Förderung des Verbands- und Vereinssports.

Mit Schreiben vom 18. März 2021 stellt der ZKS das Gesuch um einen jährlichen Beitrag aus dem Sportfonds für die Jahre 2022–2025. Damit sollen zum einen die sportlichen Aktivitäten der ihm angeschlossenen Verbände und Vereine unterstützt werden. Die Zuteilung der Mittel an die Verbände und Vereine erfolgt dabei gemäss den Grundsätzen und Zielen der kantonalen Sportförderung im Rahmen eines verbandsdemokratischen Verfahrens. Zum anderen soll die Abgeltung für die Dienstleistungen aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion erfolgen.

Im Einzelnen beantragt der ZKS folgende jährliche Mittel aus dem Sportfonds:

1. Unterstützung der Aktivitäten der Sportverbände und -vereine (§ 2 Abs. 1 lit. e SfV)

- Fr. 1 250 000 für Beiträge an Sportmaterial von Sportverbänden und -vereinen,
- Fr. 1 500 000 für Beiträge an Ausbildung, Kurse und Jugendlager der Sportverbände,
- Fr. 800 000 für Grundbeiträge an Sportverbände,
- Fr. 1 100 000 für Projekte/Dienstleistungen zugunsten von Sportverbänden und -vereinen sowie Sportvereinsnetzen,
- Fr. 350 000 für Projekte und Anlässe von Sportverbänden und -vereinen sowie Sportvereinsnetzen.

Diese beantragten Sportfondsmittel belaufen sich auf jährlich 5 Mio. Franken, für die Jahre 2022–2025 somit auf insgesamt 20 Mio. Franken.

2. Abgeltung aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion (§ 2 Abs. 1 lit. f SfV)

Im Sportpolitischen Konzept vom 5. April 2006 hat der Regierungsrat Grundsätze und Ziele der kantonalen Sportförderung festgelegt. Gemäss Ziff. 4.2 dieses Konzepts erfüllt der ZKS im Rahmen eines Leistungsauftrages verschiedene Aufgaben für die für den ausserschulischen Sport zuständige Sicherheitsdirektion.

In dieser Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion sind folgende Aufgaben des ZKS festgehalten:

- Förderung des Verbands- und Vereinssports,
- Führung des Betriebs des kantonalen Sportzentrums Kerenzerberg in Filzbach GL,
- Unterstützung des Sportanlagenbaus (Gesuchsbearbeitung).

Die Leistungsvereinbarung zwischen der Sicherheitsdirektion und dem ZKS wird neu für die Jahre 2022–2025 abgeschlossen. Die Aufgaben entsprechen der bisherigen Vereinbarung. Ebenso liegt die jährliche Abgeltung an den ZKS unverändert bei Fr. 900 000. Für die Jahre 2022–2025 beträgt sie somit gesamthaft Fr. 3 600 000.

Damit beantragt der ZKS für die Jahre 2022–2025 jährliche Mittel aus dem Sportfonds von Fr. 5 900 000 (insgesamt Fr. 23 600 000).

3. Beurteilung und Auflagen

Unter Berücksichtigung der massgeblichen Umstände hat der Regierungsrat über das Gesuch unter Vorbehalt der Genehmigung des Kantonsrates wie folgt entschieden:

Der vom ZKS für die Jahre 2022–2025 beantragte jährliche Beitrag für die Unterstützung der ihm angeschlossenen Verbände und Vereine entspricht inhaltlich der bisherigen Praxis. Im Rahmen der neuen Regelung zu den finanziellen Zuständigkeiten und den damit verbundenen neuen Abläufen ist es zweckmässig, den Beitrag nicht nur für ein Jahr zu beschliessen. Damit wird die Planungssicherheit für den ZKS und damit auch für den Zürcher Sport gewährleistet.

Aufgrund der grossen Bedeutung des Verbands- und Vereinssports für die Sportförderung und das aktive Sporttreiben im Kanton Zürich ist es gerechtfertigt, den vom ZKS beantragten jährlichen Beitrag aus dem Sportfonds von 5 Mio. Franken (gesamthaft 20 Mio. Franken) für die Jahre 2022–2025 zu gewähren. Dabei ist auch zu berücksichtigen, dass mit der neuen SfV die bisherige Beitragspraxis fortgeführt werden soll (vgl. Erläuterungen des Regierungsrates zur Verordnung [RRB Nr. 1232/2020]). Wie erwähnt erfolgt die Zuteilung der Mittel an die Verbände und Vereine des ZKS im Rahmen eines verbandsdemokratischen Verfahrens, was die bedarfsgerechte Verwendung der Mittel sicherstellt.

Der jährliche Beitrag an den ZKS wird an folgende Auflagen geknüpft:

- Der ZKS legt der Sicherheitsdirektion für die Auszahlung des jährlichen Beitrags ein Budget über die Mittelverwendung vor.
- Der ZKS legt gemäss Vorgabe der Sicherheitsdirektion jeweils eine Abrechnung über die Mittelverwendung im Vorjahr vor.

Ebenso zu bewilligen ist der Betrag von jährlich Fr. 900 000 für die Abgeltung der Aufgaben des ZKS aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion (Jahre 2022–2025; gesamthaft Fr. 3 600 000). Diese Abgeltung ist von den genannten Auflagen ausgenommen.

4. Antrag

Der Regierungsrat ersucht den Kantonsrat, den jährlichen Beitrag aus dem Sportfonds an den ZKS für die Jahre 2022–2025 zur Unterstützung des Verbands- und Vereinssports und zur Abgeltung der Aufgaben aus der Leistungsvereinbarung mit der Sicherheitsdirektion zu genehmigen.

Im Namen des Regierungsrates

Die Präsidentin:	Die Staatsschreiberin:
Silvia Steiner	Kathrin Arioli

Annexe 3

Retours chiffrés des associaitons

3.1. Besoins en personnel adminsitratif exprimés par certaines associations à l'heure actuelle

Associations	Besoins en personnel administratif actuels	Besoins en personnel administratif futurs
Athlétisme		40%
Basket	50%	100%
Cyclisme		100%
Football	250%	15%
Gymnastique	100%	160%
Judo		70%
Lutte		20%
Natation		50%
Sauvetage		3%
Ski	110%	50%
Tennis/Padel	60%	100%
Tir		70%
Unihockey		40%

3.2. Exemple des besoins en personnel sportif exprimés par certaines associations à l'heure actuelle

Associations	Utilisation	Besoin supp.	Coût/an
Basket	Encadrement médical	0,3 EPT	30'000 CHF
Basket	Préparateur physique	0,3 EPT	30'000 CHF
Basket	Entraîneurs régionaux	1,5 EPT	150'000 CHF
Cyclisme	Responsable talents	1 EPT	100'000 CHF
Football	Coordinateur junior des régions	0,4 EPT	40'000 CHF
Gymnastique	Entraîneurs CRP	1,5 EPT	150'000 CHF
Gymnastique	Encadrement médical	0,3 EPT	30'000 CHF
Gymnastique	Création centre d'entraînement GAM	2 EPT	200'000 CHF
Judo	Directeur technique	1 EPT	100'000 CHF
Handball	Entraîneurs professionnels	4 EPT	480'000 CHF
Lutte	Coach cantonal	0,5 EPT	50'000 CHF
Natation	Création d'un CRP Plongeon	1 EPT	100'000 CHF
Natation	Création d'un CRP Natation	1 EPT	100'000 CHF
Natation	Création d'un CRP Natation artistique	1 EPT	100'000 CHF
Sauvetage	Insrtucteur formation	0,2 EPT	20'000 CHF
Ski	Coordinateur scolaire	0,5 EPT	50'000 CHF
Ski	Ajustement des salaires à Swiss Coach		20'000 CHF
Ski	2e entraîneur de condition physique	0,5 EPT	50'000 CHF
Ski	Cours en ligne pour les athlètes	1 EPT	100'000 CHF
Ski	Préparateur mental	0,05 EPT	5'000 CHF
Ski	Nutritionniste	0,05 EPT	5'000 CHF
Tennis/Padel	Entraîneur tennis pour le CRP	1 EPT	120'000 CHF
Tennis/Padel	Suivi des sportifs et du Sport-étude	1 EPT	100'000 CHF
Tennis/Padel	Coordinateur CRP	0,8 EPT	80'000 CHF
Unihockey	Entraîneurs pour le CRP	0,4 EPT	40'000 CHF
Unihockey	Chargé du suivi sport-étude et accompagnement	0,2 EPT	20'000 CHF

RAIFFEISEN
1
SKI ROMANO
LEKI
LEKI
ROSSIGNOL
DYNASTAR
SPEED

29 ASSOCIATIONS MEMBRES

Mbuta 25

SPORT VAUD

Sport Vaud - Ch. de Maillefer 35 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne - www.sportvaud.ch

Membre de

IG Sport Schweiz

swiss olympic | Member